

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/2002/...047...../PRG/SGG

Portant Rattachement du Centre
de Formalités des Entreprises au
Ministère de la Justice.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU le Loi Fondamentale ;

VU le Décret n°D/97/066/PRG/SGG du 05 mai 1997, portant Attributions et
Organisation du Ministère de la Justice ;

VU le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, portant nomination des
Membres du Gouvernement, modifié par les Décrets
n°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, n°D/2000/046/PRG/SGG du 03
Juin 2000, n°D/2000/050 et 051/PRG/SGG du 07 juin 2000 ;

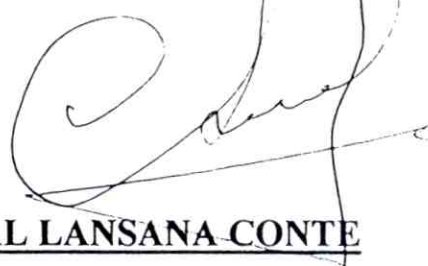
Le Conseil des Ministres entendu en sa session ordinaire du mardi 25 septembre
2001.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Centre de Formalités des Entreprises, précédemment sous la
tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes
Entreprises, est rattaché au Ministère de la Justice.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature,
abroge toutes dispositions contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République.

Conakry, le13.....MAT.....2002



GENERAL LANSANA CONTE